



Embauche et contrat non signé

Par christelle

Bonsoir,
je viens vers vous pour une question très importante.

Mon compagnon à été "embauché" à travailler dans un restaurant tout fraîchement ouvert depuis le 6 aout 2016, mais n'a toujours pas signé de contrat, il n'à, à ce jour, qu'un papier écrit du gérant du restaurant mentionnant une promesse d'embauche.

ça va faire bientôt 1 mois qu'il y travaille sans avoir signé quoi que ce soit, il est aussi soit disant couvert par une mutuelle d'entreprise, mais n'a toujours aucun documents le stipulant.

Le gérant dit toujours que le comptable est en vacances, et ne donne toujours aucun élément.

Il leur parle maintenant de licenciement économique.

et leur dit que ils ne seront payé que le 15 du mois prochain au lieu de fin août.

Mon compagnon à tous ses prélèvements le 5 de chaque mois, n'a pour l'instant aucun revenu à part le minima allocation chômage, hors il est déclaré à pole emploi comme travailleur.....ne bénéficiera donc plus des allocations.

Il est en difficultés bancaire, à des crédits à payer.

Quel est son recours, peut il se retourner pénalement ?

C'est vraiment très urgent car nous ne savons pas quoi et comment faire, ce "gérant" d'entreprise, va nous mettre en très grande difficulté, nous avons également des enfants....nous sommes désemparés.

Merci infiniment pour votre réponse.